



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 402-01-2025 modifiant le règlement numéro 402-2023 établissant les règles de constitution et de régie interne du comité consultatif d'urbanisme de façon à :

- Ajouter des membres citoyens au comité, revoir la durée des mandats ainsi que de modifier la façon dont le président du comité est nommé.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 21 janvier 2026.

- Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière